

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 15 décembre 2018**

-----

L'an deux mil dix huit, le quinze décembre, à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

**Présents :** Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2<sup>ème</sup> Adjoint, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent

Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

**Excusé :** Mr RICHARD Guy

Mme FAYET Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2018/67 :**

**CONSTRUCTION D'UN ABRIBUS -**

Vu l'esquisse effectuée par l'architecte-conseil, avec un accord de principe de l'Architecte des Bâtiments de France, et vu l'évaluation du coût de construction d'un abribus dans le centre-bourg,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord :

- ⇒ pour la réalisation du projet à l'appui du mur bordant la parcelle C84, en bardage bois non délégué et avec une couverture en ardoises, pour une superficie de 3.36 m<sup>2</sup>,
- ⇒ pour confier les travaux à Mr REMOND Alain, évalués à 1 600 € en main d'œuvre et 860 € TTC en matériaux,
- ⇒ pour autoriser Mr le Maire à signer tous documents se rapportant au projet.

**AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA BASCULE -**

Mr le Maire présente un récapitulatif établi par l'entreprise BMTP et vérifié par Mr DURET, maître d'œuvre, faisant apparaître une plus-value de 2 713.27 € HT au marché de travaux initial de 48 036.35 € HT concernant l'aménagement de la Place de La Bascule.

**DELIBERATION N° 2018/68 :**

**IMPLANTATION DU PYLONE DANS LE CADRE DES « ZONES BLANCHES » : Vente du terrain -**

Suite à l'accord de Territoire d'Energie Mayenne et sous réserve d'un avis favorable à l'aliénation d'une partie de chemin rural pour l'implantation du pylône dans le cadre des « Zones Blanches »,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ accepte de vendre ce terrain, en commun avec la commune de Thorigné en Charnie, à Territoire d'Energie Mayenne pour le prix de 5 000 €,
- ⇒ autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**IMPLANTATION DU PYLONE : Suivi du dossier –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que la vente du terrain pour l'implantation du pylône permettra de financer les frais d'enquête publique qui aura lieu début 2019 pour l'aliénation d'une partie du chemin rural dit « des Besnardières ». D'autre part, il est confirmé que les résultats des sondages effectués sur ce terrain sont conformes pour la construction du pylône.

**BATIMENTS COMMUNAUX : Isolation des combles –**

Mr le Maire présente la facture d'isolation des combles du gîte et des logements communaux. Malgré une surface plus importante que l'estimation présentée par la Sté CNSolutions, les conseillers municipaux acceptent le règlement de cette facture afin qu'il soit réalisé dans les délais demandés par CertiNergy pour bénéficier de la subvention à 100 % dans le cadre du programme des CEE.

**COLLINE ST SYLVAIN : Projet d'aménagement d'un sentier de randonnée –**

Mr le Maire présente un projet d'aménagement d'un sentier de randonnée vers la colline St Sylvain en continuité de la passerelle. Le Conseil Municipal est favorable à cet aménagement.

**COLLINE ST SYLVAIN : Projet d'échanges de terrains –**

Dans le cadre des échanges de terrains projetés il faudra être vigilant sur l'implantation des clôtures.

**DELIBERATION N° 2018/69 :**

**TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE : Avis sur le rapport d'activités 2017 –**

Mr le Maire présente le rapport d'activités 2017 de Territoire d'Energie Mayenne.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- n'a pas d'observation à formuler concernant ce rapport.

## SYNDICAT DE BASSIN ENTRE MAYENNE ET SARTHE (SBEMS) –

Mr JOSSET présente un compte rendu de la dernière réunion du SBEMS. Les objectifs de ce nouveau syndicat restent les mêmes que ceux du Syndicat de Bassin de l'Erve avec une attention particulière qui sera portée à la gestion des écourues.

## SERVICE TECHNIQUE –

Les travaux à prévoir pour le prochain mois sont le nettoyage du mur d'affichage.

## DELIBERATION N° 2018/70 :

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Convention d'adhésion au Conseil en énergie partagé –

Suite à sa délibération du 8 septembre 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ confirme son adhésion au Conseil en énergie partagé des Coëvrons, pour une durée de 3 ans à raison de 82 € par an,
- ⇒ autorise le Maire à signer la convention correspondante et tous documents s'y rapportant.

## DELIBERATION N° 2018/71 :

### DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE D'UNE CANALISATION SOUS UN CHEMIN RURAL –

Mr le Maire présente une demande d'autorisation de passage d'une canalisation d'eau sous le chemin rural n° 6 dit des Carrefours entre les parcelles C 108 et C 552.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- donne son autorisation et charge Mr le Maire d'établir l'arrêté de permission de voirie correspondant.

## DELIBERATION N° 2018/72 :

### ELECTIONS : Désignation d'un délégué pour la commission de contrôle –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, une commission de contrôle doit être créée, en lieu et place de la commission administrative actuelle. Elle doit être composée :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le Maire et les Adjoints ne peuvent siéger au sein de cette commission,
- d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département,
- d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ désigne Mme Florence MAUVIEUX, déléguée du Conseil Municipal.

## DELIBERATION N° 2018/73 :

### BUDGET COMMUNE : Virements de crédits -

#### **DECISION MODIFICATIVE n° 02**

Les crédits prévus à certains articles de l'exercice 2018 étant insuffisants, il s'avère nécessaire de procéder à un virement de crédits. Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **VOTE** le virement de crédits comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>			
<i>Chapitre/Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
<b>Total DM n° 02</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total DM n° 01</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Pour mémoire BP		159 289.00	159 289.00
<b>Total</b>		<b>159 289.00</b>	<b>159 289.00</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>			
<b>Section d'Investissement</b>			
<i>Chapitre/Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Article 10/10251	Dons et legs	- 2 900.00	
Article 13/1322	Subvention Région	4 056.00	
Article 13/13251	Subvention GFP de rattachement	5 485.00	
Article 16/1641	Emprunt	- 6 641.00	
Article 21/2128	Autres agencements et aménagements		- 20 134.00
Article 21/21312	Bâtiments scolaires		16 500.00
Article 21/21318	Autres bâtiments publics		2 000.00
Article 21/2132	Immob. corporelles immeubles de rapport		1 634.00
<b>Total DM n° 02</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total DM n° 01</b>		<b>54 500.00</b>	<b>54 500.00</b>
Pour mémoire BP		192 305.00	192 305.00
<b>Total</b>		<b>246 805.00</b>	<b>246 805.00</b>
<b>Section d'Investissement</b>			

**QUESTIONS DIVERSES :**

**ASSEMBLEE GENERALE DES PCC DE LA MAYENNE –**

Mr JOSSET invite les conseillers municipaux à participer à l'assemblée générale des PCC de La Mayenne qui aura lieu à la salle communale de la commune le 19 décembre prochain à 18 H.

**RPI DE L'ERVE : Fête de Noël –**

Le Conseil Municipal est également invité à la Fête de Noël organisée par l'Amicale des Parents d'Elèves du RPI le 21 décembre 2018 à 19H45 à la salle des fêtes de Chémeré Le Roi.

**TOURNAGE D'UN FILM SUR LA COMMUNE –**

Mrs DELATOUCHE et JOSSET informent les conseillers municipaux que suite à différents repérages, le tournage d'un film aura lieu sur la commune les 18 juillet et 16 août prochains. Il a pour but de promouvoir la Mayenne et sera intitulé « Solex dans les prés ». L'hébergement de 15 à 20 personnes sera à prévoir ainsi que la préparation de repas. Un mois avant le tournage, les habitants de la commune seront informés sur les besoins en figurants.

**GITE COMMUNAL : Offre d'un séjour –**

En compensation de plusieurs services rendus pour la commune, les conseillers municipaux décident d'offrir un séjour d'un WE dans le gîte communal à Mr Jean-Claude PORTIER.